

# MONTAGE/DEMONTAGE ECHAFAUDAGE FIXE

initial/recyclage

## RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4323-69 du Code du Travail: « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées »  
Arrêté du 21/12/2004: «Le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution de vérifications pertinentes (...)

## OBJECTIFS

Maîtriser les opérations de montage et de démontage en sécurité de différents types d'échafaudage de pied.  
Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur.  
Contrôler la stabilité des éléments et la résistance aux charges.  
Rédiger un rapport de vérification.

## PROGRAMME

### THEORIE

#### REGLEMENTATION

LE MONTAGE D'ECHAFAUDAGES  
Référentiel de base d'échafaudage;  
Obligations en terme de contrats;  
Qualification du personnel;

TYPES D'ECHAFAUDAGES  
Définitions;  
Quelle CLASSE de construction et de charge

COMMUNIQUER, RENDRE COMPTE  
Lecture de plan de montage;  
Définition du cahier des charges;

AMENAGER L'AIRE DE TRAVAIL  
Contrôler et stocker les pièces;  
Les notices de montage;

METTRE EN ŒUVRE LES EQUIPEMENTS ASSURANT SA PROPRE SECURITE  
Travaux en hauteur: risques et accidents;  
EPC / EPI;  
Système d'arrêt des chutes;

### PRATIQUE

MONTER ET DEMONTER UNE STRUCTURE SIMPLE  
Stabilité, résistance, règles de construction, Porte-à-faux,  
Contreventements et diagonales, moyens d'accès...

AMARRAGE/ANCRAGE  
Règles et techniques

ADAPTATION AUX CONTRAINTES PARTICULIERES DES  
CHANTIERS  
Echafaudage circulaire /échafaudage suspendu;  
Manutention-levage du matériel;  
Travaux à proximité d'une ligne électrique;  
Montage des bâches;

DEMONTAGE D'ECHAFAUDAGE

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.

**PUBLIC CONCERNE :** Toute personne amenée à devoir monter/démonter un/des échafaudage(s) de pieds.

**PRE-REQUIS :** Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur

**LIEU :** Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 10 personnes

**DUREE DE LA FORMATION :** 2 JOURS (14 HEURES)

**ACCESSIBILITE HANDICAPE :** En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

**VALIDATION DES ACQUIS :** • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans